

À PROPOS DE CIME AVENTURES

Cime Aventures est une entreprise familiale fondée en 1989 et ayant pour mission de faire vivre des moments mémorables à ses visiteurs de façon rentable et durable en ayant du plaisir à travailler. Au sein de l'équipe, le bien-être, le sentiment d'appartenance et la transparence sont des valeurs fondamentales. Le mode de gestion adopté par l'entreprise est basé sur les rôles et responsabilités plutôt que sur les liens hiérarchiques.

SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Au sein de l'équipe des opérations, le.la conducteur.trice d'autobus est appelé.e à :

- Effectuer les transports des visiteurs et des embarcations aux différents points de mise à l'eau desservis par l'entreprise.
- Assurer que les normes de la commission des transports soient suivies.
- Faire part de toutes irrégularités qu'il ou elle constate à la personne responsable de son comité organisationnel.
- Veiller au chargement d'embarcations sur les remorques et assurer la ponctualité des départs.

SAISON D'OPÉRATIONS :

Début du mois de juin jusqu'à la mi-septembre

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2022

EXIGENCES

- Être majeur (18 ans ou plus) ;
- Détenir un permis classe 1 ou classe 2b de la SAAQ ;
- Savoir planifier et organiser son travail ;
- Facilité à s'exprimer et à établir de bons contacts avec son équipe et avec les visiteurs ;
- Capacité à travailler de longues heures ;
- Bonne forme physique ;
- Excellente maîtrise du français.

Atout :

- Connaître le milieu récréotouristique ;
- Connaissance en mécanique ;
- Connaissance de la langue anglaise.

ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Travailler chez Cime Aventures c'est :

- Un programme d'accueil et d'intégration à l'entreprise et une formation "in situ" spécifique au rôle ;
- Du travail extérieur et intérieur, peu importe les conditions météorologiques ;
- Une culture d'entreprise saine, qui valorise la santé, la sécurité et le bien-être au travail ;
- Un minimum de deux jours de congé consécutifs par semaine ;
- La gratuité pour les descentes de rivières et pour l'utilisation des équipements nautiques ;
- L'accès aux neuf spectacles présentés durant la saison estivale ;
- Le comité social : plusieurs soirées d'équipe organisées pendant la saison ;
- Un fort esprit de communauté entre les membres de l'équipe.

Salaire à l'entrée : 19,00\$ / h auquel s'ajoute une **prime de 1,00\$ par heure travaillée** versée rétroactivement sur complétion des termes du contrat de travail (applicable dès la **première saison applicable dès la première saison de travail à temps plein ou à partir d'une deuxième saison de travail à temps partiel**).